



## **Assurance vie collective supplémentaire(AVCS) :**

### **La Cour suprême rejette la demande des syndicats**

Les recours judiciaires déposés par trois syndicats d'Hydro-Québec dans la cause concernant l'AVCS viennent d'être rejetés par la Cour suprême. Les trois syndicats impliqués dans ce dossier, qui ont mené la cause devant la plus haute instance judiciaire, sont : le SSPHQ, le Syndicat des professionnels et scientifiques de l'IREQ et le Syndicat des ingénieurs d'Hydro-Québec.

« Le SSPHQ va maintenant demander un avis juridique. De plus, nous avons déjà sollicité une rencontre avec la direction à ce sujet et comptons rencontrer l'employeur au mois de février » a précisé Solange Bourgeois, secrétaire générale du SSPHQ.

La requête devant la Cour suprême du Canada avait été déposée en juin 2009 suite à un jugement de la Cour d'appel du Québec en faveur d'Hydro-Québec. Dans les deux décisions antérieures, soit celles de la Cour supérieure du Québec et du Tribunal d'arbitrage,



les syndicats avaient eu gain de cause.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement du dossier de l'AVCS. À ce moment-ci, rien n'est changé en ce qui concerne les primes et le régime.